



FAIRE APPEL A UN EXPERT DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)

1. Quelle mission pour l'expert ?

Dans le cadre de la conformité au RGPD dans l'entreprise et au sein du CSE, vous pouvez recourir à un expert afin de vous conseiller et de vous accompagner sur trois axes :

1. Effectuer un diagnostic de conformité : auditer l'état des pratiques au regard de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, assorti, le cas échéant, de recommandations.
2. Mettre en conformité les pratiques : cartographie des traitements des données, mise en place des registres, contribution à l'étude d'impact, etc.
3. Assurer la fonction de DPO (Délégué à la Protection des Données).

2. Comment le cabinet Ethix peut-il vous accompagner ?

- Nous vous apportons conseil et assistance concernant la conformité au RGPD, notamment en matière de :
 - Prévention des risques liés à la non-conformité RGPD (économiques et de réputation).
 - Exercice des droits (information, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition).
 - Droit à l'oubli syndical.
- Nous vous apportons une expertise dans différents domaines du RGPD, comme le réglementaire, la sécurité et l'organisationnel (audit, sensibilisation, permanence des processus, etc.).
- Nous orchestrons les différentes actions à mener pour vous conformer au RGPD.
- Nous comptons dans notre équipe un titulaire du certificat DPO/délégué à la protection des données certifié Sciences Po et CNIL/AFNOR.

3. Qui prend en charge la mission d'expertise ?

En l'absence d'accord plus favorable, cette expertise libre est prise en charge à 100% par le CSE, sur son budget de fonctionnement.*

*Article L. 2315-81

4. Comment désigner Ethix ?

Le CSE doit adopter à la majorité deux motions portant respectivement sur :

- Le principe de recours à une expertise libre : « Conformément à l'article L. 2315-81 du Code du travail, le Comité social et économique décide d'entreprendre une expertise libre au sujet de la conformité au RGPD. »
- Le choix de l'expert : « Le Comité social et économique mandate le cabinet Ethix. »

Nous vous recommandons de prendre contact avec l'expert au plus tôt afin d'échanger sur les modalités de l'accompagnement.